

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 19 février, à 18h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Frédéric ROUAN, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 23 - Présents : 19 - Votants : 23

Date de convocation : 16 février 2021

Présents : M. ROUAN Frédéric, Mme LESPINASSE Amanda, M. MIGNON Cyril, Mme SOULA DEL VECCHIO Laetitia, M. TAPON Renaud, Mme LEGRAND Nathalie, M. CORS Alain, Mme GAS Stéphanie, M. BOUCHET Franck, Mme VERGEREAU Carole, Mme WURTZ Marina, M. GLAUDEL Allan, Mme LOENS Béangère, M. ROUAN Romain, Mme SEGUIN Brigitte, M. PÉRONNEAUD Patrick, Mme BONDUEL Nathalie, M. TROUVÉ Stéphane, M. LAURENCEAU Olivier

Excusés avec pouvoir : M. COUTURIER Gérald à M. ROUAN Frédéric
M. CROMPAS Stevens à Mme LOENS Béangère
Mme LABROUSSE Cécile à Mme LEGRAND Nathalie
Mme PATRY Sylvie à Mme GAS Stéphanie

Secrétaire de séance : M. GLAUDEL Allan

PRÉAMBULE :

- Compte tenu de la crise sanitaire et du couvre-feu, le Conseil Municipal se tient petite salle polyvalente, sans public.
- **Registre des délibérations de la dernière séance** : Mme SEGUIN Brigitte, M. PÉRONNEAUD Patrick, M. TROUVÉ Stéphane, M. LAURENCEAU Olivier et Mme Nathalie BONDUEL n'ont pas signé. M. Le maire effectue un rappel de principe qui est de ne pas confondre les délibérations avec le procès-verbal. En effet, il n'est pas demandé et n'a jamais été demandé, même dans les mandats précédents, de valider un procès-verbal mais bien des délibérations.
- M. le Maire déclare le quorum atteint et ouvre la séance.

Au vu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2020, M. le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Décision n°1 du 28 janvier 2021 : Une demande de subvention va être déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour un projet d'aménagement d'aire de jeux à l'école maternelle. Cette opération sera proposée et soumise au vote du conseil municipal pour inscription au budget 2021. Le montant des travaux est évalué à 19 461 € HT.

Plan de financement prévisionnel : Etat (DETR) 30% : 5 838 € HT / Autofinancement : 13 623 € HT = 19 461 € HT

Décision n°2 du 28 janvier 2021 : Une demande de subvention va être déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le remplacement de la toiture de l'accueil périscolaire. Cette opération sera proposée et soumise au vote du conseil municipal pour inscription au budget 2021. Le montant des travaux est évalué à 18 517 € HT.

Plan de financement prévisionnel : Etat (DETR) 30 % : 5 555 € HT / Autofinancement : 12 962 € HT = 18 517 € HT

Décision n°3 du 28 janvier 2021 : Une demande de subvention va être déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour le remplacement des vitrages de l'école élémentaire et de l'accueil périscolaire.

Cette opération sera proposée et soumise au vote du conseil municipal pour inscription au budget 2021. Le montant des travaux est évalué à 12 057 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Etat (DETR) 30% : 3 617 € HT / Etat (DSIL) 25 % : 3 014 € HT / Autofinancement : 5 426 € HT = 12 057 € HT

1. VOTE DE CRÉDITS PAR ANTICIPATION

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette).

M. le Maire propose donc l'ouverture pour 2021 des crédits d'investissement suivants :

CHAPITRE BUDGETAIRE	OBJET	MONTANT TTC
21	Logiciel, prestations cimetièrè	13 300 €
23	Raccordement rèsèau Orange Maison de santè	8 190 €
21	Tracteur èlagueuse (6 198 €) Triflash (421 €) Meuleuse (190 €)	6 809 €
23	Centrale de commandes cloches de l'èglise	2 660 €
20	Participation travaux collège Quinet	1 998 €
21	3 tèlèphones mobiles Service technique	544 €
21	Matèriel informatique mèdiathèque	349 €
		33 850 €

M. PÉRONNEAUD souligne que, selon lui, il y a 2 erreurs sur le devis pour le **raccordement Orange** et trouve le devis èlevé. M. le Maire indique qu'une vèrification sera faite et rèspond qu'il y a d'abord eu un devis à 9 163€ puis ce devis à 8 190€. Ce devis provient de l'entreprise qui réalise le reste des travaux de la Maison de santè : il n'y a pas de dèplacement de matèriel. Ce devis correspond bien au prix du marchè.

M. PÉRONNEAUD demande si les travaux ont commencè, le Maire rèspond que oui car il y avait une urgence lièe à l'ouverture de la Maison de santè dèbut avril.

M. LAURENCEAU demande des explications sur la **participation financièrè au collège Edgard Quinet à Saintes**. Mme LESPINASSE explique qu'une convention a ètè signèe par l'èquipe municipale prècèdente en 2018. Elle engage la commune pour participer aux travaux d'extension à hauteur de 2 220 € sur la base de 10 èlèves Saint-Georgèais. Pour autant, ce collège n'est pas le collège de secteur de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir dèlibèrè, **ADOpte** à l'unanimitè, les dèpenses d'investissement proposèes par anticipation au vote du budget 2021.

2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs, afin de crèer deux nouveaux grades, dans le cadre d'avancement de grade à l'anciennètè :

- **CRÉATION** d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (17h 30 hebdo) à compter du **1^{er} avril 2021** ;
- **CRÉATION** d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (Temps Complet) à compter du **1^{er} octobre 2021** ;
- **SUPPRESSION** d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (19h 30 hebdo) à compter du **1^{er} mars 2021**.

Le Conseil Municipal, après en avoir dèlibèrè, **APPROUVE** à l'unanimitè, les modifications proposèes ci-dessus. Les crédits nècessaires à la rémunèration et aux charges des agents nommés dans ces grades seront inscrits au budget 2021.

3. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « ROULE LA POULE »

Mme SOULA prè sente la convention avec l'association « Roule la poule » ayant pour objet la mise à disposition d'un espace à usage de poulailler collectif. Environ 1 500 m² de parcelles communales, sises le bourg cadastrèes AP 25, 365 (partie) et 498, pourraient ètre mis à disposition, à titre gracieux, de l'association « Roule la poule ». Cette nouvelle association, ayant son siège social à la Mairie de Saint-Georges-des-Coteaux, a pour projet de crèer un lieu d'èchange de savoirs et d'actions centrés sur la poule domestique et son environnement.

M. le Maire prècise que le travail sur cette convention a dèbutè cet ètè. Par ailleurs, des èchanges ont aussi eu lieu avec la Fondation du Patrimoine sur le projet de restauration du petit patrimoine existant sur le site. Ce projet n'a pas ètè retenu par le comitè de sèlection pour une aide financièrè.

Le Conseil Municipal, après en avoir dèlibèrè, **AUTORISE**, à l'unanimitè, M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un espace public à l'association « Roule la poule ».

4. CESSION DE PARCELLE

M. le Maire fait part d'une demande de cession (de la part des propriètaires de la maison 9c rue de la forge) d'une partie (environ 80m² soit 20m de long sur 4m de large) de la parcelle communale cadastrèe AP n° 396 (rue de l'èglise). Cette demande est formulèe dans le but de crèer un accès indèpendant pour la maison sise au 9c rue de la forge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis **FAVORABLE**, à l'unanimité, à la cession d'environ 80m² de la parcelle AP n°396. M. le Maire est chargé de demander une évaluation auprès des services fiscaux et est autorisé à signer les documents afférents à cette cession.

5. INFORMATIONS DIVERSES

Adhésion à l'association « Les maires pour la planète » :

Le Maire fait part de l'adhésion de la commune à l'association « Les maires pour la planète ».

L'objet de l'association qui ne relève d'aucune idéologie et est apolitique, est le suivant : recenser les bonnes pratiques environnementales mises en œuvre dans certaines communes et les faire connaître afin que chacun puisse s'en inspirer.
Adhésion : 15€/an.

Référent délégué auprès de la FREDON 17 (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la désignation de Renaud TAPON en tant que référent à la FREDON (ex FDGDON). Différentes missions sont menées par la FREDON dont la régulation des organismes classés nuisibles (comme par exemple les rongeurs aquatiques, les rats, les corvidés, les frelons asiatiques...).

Délégation de fonctions à un conseiller municipal :

Certaines compétences n'ayant pu être rattachées aux délégations confiées aux adjoints, soit en raison de leur importance, soit compte tenu leurs spécificités, peuvent être déléguées à un conseiller municipal délégué.

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction sur les domaines de *l'Information, la Communication Numérique et les Nouvelles Technologies*, en accord avec le Bureau Municipal, M. le Maire, par arrêté municipal en date du 16 février 2021, a donné une délégation de fonction au bénéfice de M. ROUAN Romain.

Ainsi, le Conseiller Municipal délégué à l'Information, à la Communication Numérique et aux Nouvelles Technologies aura notamment en charge :

- La gestion de tous les Réseaux Sociaux de la commune (Facebook, Instagram, Twitter, chaîne You Tube, ...)
- Le développement et la gestion des outils numériques et des nouvelles technologies (logiciel métiers, gestion du quotidien, matériel informatique, médias, convocations, plannings, cimetières, ...)
- La conception des outils et des supports de communication.

Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales :

Le Maire informe d'une modification dans l'ordre de la commission de Contrôle Chargée de la Régularité des Listes Électorales (CCRLE) : Mme Marina WURTZ remplacera Mme Cécile LABROUSSE en tant que titulaire. Ainsi, les membres de la CCRLE nommés par arrêté Préfectoral sont : M. WURTZ, S. CROMPAS, C. LABROUSSE, S. TROUVÉ, O. LAURENCEAU.

Animations :

Mme LEGRAND fait un retour sur la Commission Animation qui s'est déroulée le 17-02-2021.

Elle annonce, dans la mesure où la situation sanitaire le permet, le projet d'une balade citoyenne le 21 mars afin de nettoyer la nature (à pied et à vélo). De plus, il est prévu, la reprise du marché de producteurs le vendredi 2 avril (tous les 15 jours) couplée avec une chasse aux œufs (Pâques) et une animation musicale.

Site Internet :

Mme LEGRAND fait part que le nouveau site Internet a été complété cette semaine d'un onglet « Jeunesse ».

De plus, Mme LEGRAND propose aux conseillers municipaux d'inciter les commerçants et artisans à se rapprocher de la mairie afin qu'ils soient intégrés au site de la commune.

Syndicat Informatique :

M. le Maire fait part que M. ROUAN Romain a été désigné par le Bureau de SOLURIS pour intégrer la commission « Inclusion Numérique » de SOLURIS, le Syndicat Informatique de la Charente-Maritime.

M. ROUAN Romain fait part que les trois piliers de ces six prochaines années seront :

- L'inclusion numérique (c'est pourquoi il s'agit de la première commission mise en place)
- La cybersécurité
- La dématérialisation.

M. ROUAN Romain signale que la dématérialisation continue à Saint-Georges-des-Coteaux avec bien sûr, une communication interne accrue grâce aux mails. Et comme annoncé lors du conseil municipal précédent, de nouvelles technologies et outils numériques sont en cours de déploiement en ce qui concerne :

- Les convocations des élus aux réunions ;
- Les réservations de salles et du matériel technique et les plannings des élus et des agents ;
- La gestion des emplacements et des concessions pour le cimetière de la commune (une scannérisation et une saisie des concessions, une base de données exhaustive, une cartographie interactive, des photographies des emplacements, ...).

M. PÉRONNEAUD demande si le logiciel pour la dématérialisation liée au cimetière fait partie du SIG. M. ROUAN Romain lui répond qu'ils n'ont pas de liens. Il précise que le logiciel choisi pour la dématérialisation du cimetière communal comprendra les informations relatives au lieu, les levés topographiques réalisés par drone, une cartographie interactive intégrée, des scans et des photographies.

Remboursement d'un trop versé au Crédit Agricole :

M. CORS fait part d'une erreur de la part du Crédit Agricole dans le cadre du prêt réaménagé. Ainsi, la somme de 2 767 € représentant un trop versé a été remboursée à la commune.

Concernant le budget, M. le Maire interroge Mme SEGUIN, pour savoir si elle pouvait faire un retour des demandes de subventions transmises au Conseil départemental (montant attribué,...). N'ayant pas participé à la dernière réunion et Mme SEGUIN n'a pas d'éléments à fournir.

Matériel et équipements :

- **Panneau lumineux d'information** : Mme LEGRAND annonce que deux devis sont en cours pour un projet d'implantation de cet équipement au giratoire des Tonnelles.
- **Tracteur et élagueuse** : M. TAPON informe que ces matériels ont été livrés en début de mois et précise que le renouvellement du tracteur était indispensable pour la sécurité au travail des agents et l'amélioration de leurs conditions de travail.
- **Informatique Médiathèque** : Deux devis ont été demandés pour le matériel informatique de la médiathèque et notamment l'ordinateur principal. Le disque dur interne est hors service et le matériel est obsolète (2012).

Logements sociaux SEMIS :

M. TAPON informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement des logements sociaux sont en phase d'achèvement et seront livrés en avril prochain. L'adressage se fera au n°2 et n°4 rue des écoles. Une porte à l'arrière du bâtiment communal face à l'école va être condamnée compte tenu qu'elle jouxte la citerne gaz des logements SEMIS.

Partenariat avec la commune de Nieul-les-Saintes :

M. TAPON signale que l'entretien de chemins communs avec la commune de Nieul-les-Saintes va se faire avec les équipes techniques des 2 communes et ce, ensemble (et non alternativement comme prévu dans une convention (10-05-2011) qui n'était pas respectée).

Remerciements :

- Décès Mme VIALETES, M. VALLAT, Mme ROCHELEUX, Mme RICHAUDEAU et Mme CALAIS : remerciements de la famille de la présence, du soutien ou des marques de sympathie des élus communaux.
- Remerciements et félicitations pour la solidarité de la commune par les maires de Saintes et des Gonds :
 - o Participation des secrétaires de mairie au Centre de vaccination COVID de Saintes chaque lundi matin ;
 - o Participation des agents techniques et aide matérielle dans le cadre des inondations de Saintes et des Gonds.
- M. le Maire remercie les agents de leur solidarité et leur implication.
- Des messages de remerciements ont été reçus sur le Messenger de la commune :
 - o Remerciement à toute l'équipe municipale, aux élus et aux agents pour leur engagement à retrouver et attraper les chiens errants sur la commune (depuis juin 9 signalements).
 - o Remerciements aux élus et aux agents pour leur réactivité à la mise en place du signalement routier lors des inondations de la semaine du 04 février.
- M. le Maire remercie tous les adhérents à « Voisins Vigilants et Solidaires ». Ce réseau d'entraide fait ses preuves de jours en jours en termes de signalement de danger et en termes de solidarité. Ce réseau permet une grande réactivité pour résoudre les problèmes ou soucis signalés.